

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BARC

OBJET : Décision modificative n°2 de l'exercice 2013

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de décision modificative n°2 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte des virements de crédits entre chapitres ou entre sections qui ne bouleversent pas la structure du budget et des crédits nouveaux financés par des recettes équivalentes.

Il comporte également les mesures suivantes :

1. en fonctionnement :

- un abondement de crédits pour l'entretien des équipements touristiques financé par des recettes complémentaires liées à une bonne fréquentation du camping du Chillou pour 10 570 € ;*

2. en investissement :

- des crédits complémentaires pour la déconstruction de deux cours de tennis en béton de la Nautique et leur reconstruction en résine pour un montant de 80 000 €,*
- l'ajustement des crédits de paiement de l'AP/CP du Théâtre Blossac pour un montant de 262 349 € sans modification du total de l'autorisation de programme,*
- des crédits pour l'acquisition d'une surfaceuse pour la patinoire pour 85 000 €.*

L'ensemble de ces dépenses d'investissement sera compensé par une augmentation des inscriptions d'emprunt de 427 349 € qui ne sera pas réalisé au cours de l'exercice 2013. Ces ajustements de crédits permettront juste l'engagement de la dépense avant la fin de l'exercice.

Le budget annexe du transport urbain comporte un virement en investissement entre chapitre et l'inscription en fonctionnement de 14 000 € d'études (contrôle qualité et passation d'avenants au contrat de délégation de service public) compensée par un reversement de TVA par Kéolis.

Le budget annexe de l'assainissement prévoit divers virements entre chapitre et l'encaissement d'une participation de 10 000 € de la ville de Herzogenaurach en vue d'un reversement à Kaya pour le programme eau assainissement.

Le budget annexe des déchets permet des ajustements de crédits en investissement afin d'engager le programme de rénovation des déchetteries.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 2 décembre 2013

n° 1

page 2/3

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal, au budget annexe des déchets ménagers,

VU l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget annexe des transports urbains,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'Assainissement,

VU la délibération n° 4 du conseil communautaire du 8 avril 2013 adoptant le budget primitif 2013,

VU la délibération n° 4 du conseil communautaire du 23 septembre 2013 adoptant la décision modificative n° 1,

CONSIDERANT que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaire,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 2 pour l'exercice 2013 du budget principal et des budgets annexes,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2013 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section fonctionnement.

Budget principal

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	110 570 €	110 570 €	427 349 €	427 349 €
Opérations d'ordre	€	€	50 680 €	50 680 €
TOTAL	110 570 €	110 570 €	478 029 €	478 029 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du conseil communautaire****du 2 décembre 2013****n° 1****page 3/3****Budget annexe transports urbains**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	14 000 €	14 000 €	0 €	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	14 000 €	14 000 €	0 €	0 €

Budget annexe assainissement

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	10 000 €	10 000 €	92 669,87 €	92 669,87 €
Opérations d'ordre	22 000 €	22 000 €	76 400,00 €	76 400,00 €
TOTAL	32 000 €	32 000 €	169 069,87 €	169 069,87 €

Budget annexe Gestion des Déchets

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	€	€	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	0 €	€	€	€

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 10/12/2013 n° 7792
Publié au siège de la CAPC, le 09/12/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER